

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2023-28

Nombres de conseillers : 11

Présents : 8

Absents : 3

Le 11 mai deux mille vingt-trois (11/05/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane-JAMMES Patrick

Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) –, PASERO Fabien, PAMIES Sophie

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : PASERO Fabien a donné pouvoir à ARTO Jean, PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie

Convocation expédiée le 5 mai 2023

Secrétaire de séance : PALIX Fabienne



OBJET : TRAVAUX DE GROS ŒUVRE DE LA SALLE COMMUNALE

Madame la maire rappelle le contexte de cette délibération :

Le projet de rénovation de la salle communale a été adopté en séance du conseil municipal du 21 janvier 2021

Dans la suite de ce conseil, Madame la maire a déposé une demande de subvention auprès de la préfecture et de la région AURA pour obtenir les subventions permettant la réalisation de cette rénovation.

Une subvention DETR a été accordée pour un montant de 62 228 € correspondant à 40% du plan de financement.

La demande auprès de la région est en cours d'instruction et passera en commission dès lors que des ordres de service seront transmis.

Le maître d'œuvre chargé du chantier a actualisé le budget du projet en faisant appel à un économiste de la construction ceci afin de permettre l'élaboration du marché de travaux au plus près des coûts actuels.

Le budget prévisionnel actualisé reste dans le budget initial déposé pour les demandes de subventions tout en intégrant un volet gros œuvre.

En effet, au vu de la problématique - très ancienne - du cloisonnement de la salle très gênant pour la tenue des animations une expertise a été faite pour envisager d'y remédier. Ainsi il s'avère possible :

- qu'une intervention préalable de gros œuvre permettrait d'agrandir la liaison entre les deux parties de la salle
- de répondre à la demande des usagers (associations) de création d'une porte de service dans la cuisine facilitant ainsi l'accès.

Au vu de la faisabilité technique, de l'actualisation du plan de financement initial, de l'opportunité de résoudre un problème ancien d'utilisation de la salle, il est nécessaire de valider le devis de maçonnerie car ces travaux doivent être réalisés avant toutes autres interventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Considérant qu'il y a lieu d'engager ces travaux rapidement et préalablement aux travaux de rénovation de la salle communale prévus au marché,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 7 voix pour, 3 contre et 0 abstention :

- AUTORISE Madame la Maire à signer la commande de travaux de gros œuvre d'un montant de 19200€ TTC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
Marie-Noëlle LAVILLE



La secrétaire,
Fabienne PALIX

